



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION PIET-LATAUDRIE, LEGS DE 1914

Collection d'émaux champlevés

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Historique et constitution de la collection :

Charles-Pascal-Marie Piet-Lataudrie est né à Niort le 14 août 1837 et mort à Paris le 21 avril 1909. Il descend d'une ancienne famille dont nous trouvons des représentants au XVII^e siècle dans l'échevinage et la juridiction consulaire de la ville de Niort.

Dans ses visites aux principaux musées en Europe, Piet-Lataudrie prend le goût de collectionner. Ses recherches, son assiduité aux ventes des collections connues lui créent à Paris des relations qui favorisent ses acquisitions. Fréquentant un autre collectionneur parisien, M. Goy, avec lequel il s'entretient de ses trouvailles, de ses achats, il épouse sa fille et ensemble ils constituent une importante collection.

La veuve de Charles-Pascal-Marie Piet-Lataudrie, née Marie-Augustine Goy, décède le 27 juin 1914.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
27.05.2014

Elle avait rédigé un testament au début de son veuvage, le 1^{er} décembre 1909. Ce testament est ainsi rédigé :

« Je lègue au Musée de Niort, au nom de mon mari et suivant son désir le reste de sa collection après le prélèvement des autres musées désignés ci-après : émaux, ivoires, orfèvrerie religieuse, étains, bronzes, cuirs, bois sculptés etc. ainsi que les vitrines contenant ces objets, plus une somme de cinq mille francs destinée à leur installation dans ledit musée de Niort.

La collection de mon mari se compose uniquement des objets qui garnissent la salle à manger, l'antichambre et les deux pièces à la suite du grand salon excepté la petite vitrine renfermant montres, châtelaines, bagues, etc., dans le salon arabe et toutes les étoffes et dentelles enfermées dans les tiroirs du bas des deux vitrines en hauteur dans cette même pièce.

Toujours suivant le désir de mon mari, et en son nom, je lègue aux trois musées de Cluny, de Sèvres et des Arts décoratifs savoir :

- Au musée de Cluny, toutes les plaquettes et vingt objets à choisir dans la série des reliquaires et orfèvrerie religieuse du Moyen Âge.
- Au musée de Sèvres les statuettes de Tanagra autres que celles que j'aurais pu léguer, et avec droit de préemption soixante pièces à choisir dans la céramique, trois pièces à choisir dans ma vitrine en élévation du grand salon.
- Au musée des Arts décoratifs, la série de tissus orientaux, la série des cuirs, des verreries, des navettes, des reliures et des livres, la vitrine complète des oiseaux et couteaux.
- Je lègue en outre au musée des Arts décoratifs ma collection des objets en paille, l'habit brodé mandarine Louis XV, plus quarante pièces à choisir parmi mes broderies, dentelles, étoffes, bourses en perles etc., mon éventail en vernis Martin représentant une Fête villageoise.
- Je lègue au musée Carnavalet le coffre vide ayant appartenu à Marie-Antoinette plus l'autographe de ladite Reine (grande vitrine salon, pochette verte brodée).
- Je lègue au musée du Petit-Palais (Champs-Élysées) la vitrine qui contient les portraits en cire et les différents objets en buis et autres matières.

Tous les frais et droits occasionnés par les legs particuliers ci-dessus seront supportés par ma succession à l'exception toutefois de ceux concernant les musées de Cluny, de Sèvres, des Arts décoratifs, Carnavalet et Petit-Palais, lesquels frais resteront à la charge de ces musées ».

Le legs issu du testament de Marie-Augustine Goy épouse Piet-Lataudrie est accepté par le Conseil municipal de la ville de Niort réuni en séance ordinaire le 9 novembre 1914 :

« M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce legs. Le Conseil considérant que le legs dont il s'agit n'impose ni charges ni conditions à la commune, après en avoir délibéré, déclare qu'il y a lieu d'accepter le legs fait au Musée de Niort par Madame Piet-Lataudrie, aux termes du testament précité, du 1^{er} décembre 1909 et autorise le Maire à prendre toutes les mesures conservatoires ».

La préfecture des Deux-Sèvres autorise la municipalité niortaise à entrer « en relations avec le notaire liquidateur de la succession pour obtenir la délivrance du legs ».

Statut de la collection :

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Identification/nature/typologie

La collection comporte trente-quatre items :

- 914.1.1 : plaque de châsse, *Saint Pierre*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.2 : plaque d'applique, *Christ bénissant*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.3 : plaque d'applique, *tétramorphe Lion de Saint Marc*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.4 : plaque portant blason, provenance inconnue, XIV^e/XV^e siècle.
- 914.1.5 : plaque d'applique, *cavalier*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.6 : plaque d'applique, *saint nimbé*, Limoges, XII^e siècle.
- 914.1.7 : pyxide, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.8 : pyxide, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.9 : plaque d'applique, *tétramorphe Bœuf de Saint Luc*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.10 : plaque d'applique, *saint nimbé*, région rhéno-mosane, XII^e siècle.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
27.05.2014

- 914.1.11 : plaque d'applique, *tétramorphe Bœuf de Saint Luc*, provenance inconnue, XII^e siècle.
- 914.1.12 : plaque d'applique, *tétramorphe Lion de Saint Marc*, provenance inconnue, XII^e siècle.
- 914.1.13 : plaque d'applique, *tétramorphe Lion de Saint Marc*, provenance et date inconnues.
- 914.1.14 : plaque d'applique, *tétramorphe aigle de Saint Jean*, provenance inconnue, XII^e siècle.
- 914.1.15 : plaque d'applique, *Saint Benoît*, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.16 : plaque d'applique, *tétramorphe ange de Saint Mathieu*, provenance inconnue, XII^e siècle.
- 914.1.17 : plaque d'applique, *ange*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.18 : plaque d'applique, *ange*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.19 : navette à encens, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.20 : plaque de châsse, *Christ en majesté*, XIII^e siècle.
- 914.1.21 : plaque d'applique, apôtre, provenance inconnue, XIV^e siècle.
- 914.1.22 : plaque d'applique, *Saint Pierre*, provenance inconnue, XIV^e siècle.
- 914.1.13 : plaque d'applique, *tétramorphe Bœuf de Saint Luc*, provenance inconnue, XIV^e siècle.
- 914.1.24 : plaque de châsse, *un saint dans une architecture*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.25 : plaque d'applique, *Hérode*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.26 : plaque d'applique, fleuron, région rhéno-mosane, XIV^e siècle.
- 914.1.27 : peinture d'évangéliste, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.28 : plaque de châsse, *Christ et ange*, Limoges, XIII^e siècle.
- 914.1.29 : plaque d'applique, décor d'écailles, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.30 : plaque d'applique, décor géométrique, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.31 : plaque d'applique, décor de fleurons, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.32 : plaque d'applique, décor de quatre-feuilles, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.33 : plaque d'applique, décor géométrique, région rhéno-mosane, XII^e siècle.
- 914.1.34 : plaque d'applique, décor géométrique, région rhéno-mosane, XII^e siècle.

Localisation :

Quatre items sont présentés dans la vitrine 1 de la salle appelée « Objets d'Art » au premier étage, aile ouest du musée Bernard d'Agesci. Il s'agit des numéros : 914.1.8, 914.1.19, 914.1.20 et 914.1.24.

Trente items sont conservés dans la réserve « textile/orfèvrerie » au sous-sol dudit musée. Ils sont regroupés dans une boîte couverte qui porte la mention « Piet-Lataudrie ».

Récolement :

- Le récolement a été effectué en novembre 2013 en procédant à la vérification des trente-quatre dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro. Le marquage, réalisé selon la technique vernis/encre de Chine/vernis, a été vérifié et aucun manque n'a été mis en évidence. Chaque dossier d'œuvre possède une ou plusieurs photographies argentique et/ou numérique. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion :

Bilan : trente-quatre œuvres ont été vues lors de ce récolement ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy

